

DECISION N° DEC2026_030

Vu la délibération n°CC2026_071 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire à la présidente,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché public pour l'acquisition de quatre véhicules 9 places,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer et de signer les marchés publics comme suit :

- Lot 01 – un véhicule d'occasion à motorisation thermique de type 9 places : attribué à SAS SEGARP 105 avenue François Mitterrand 47200 Marmande, pour un montant de 28 055,00 € HT,
- Lot 02 - un véhicule d'occasion à motorisation thermique de type 9 places : attribué à SAS SEGARP 105 avenue François Mitterrand 47200 Marmande, pour un montant de 28 055,00 € HT,
- Lot 3 – deux véhicules neufs à motorisation électrique de type minibus 9 places : attribué à CLARENS AUTOMOBILES 8 rue des Prairies 17810 Saint-Georges des Coteaux, pour un montant de 72 984,16 € HT.

ARTICLE 2 : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte-rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 19/05/2026
ID : 017-200041689-20260518-DEC2026_030-AU



Fait à Saint Jean-d'Angely,